T25.2_ brûlure du second degré de la cheville et du pied

Nombre de cas par année	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Extrapolation du nombre de cas par année	186	132
dont cas avec diagnostic isolé	104	104

Socio-démographie	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Age moyen	35.1	34.8
Age médian	33.6	34.85
Proportion des accidents professionnels	24%	27%
part des femmes	52%	51%

Frais de traitement (en CHF)	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Moyenne des prestations	4883	1715
Médiane des prestations	821	512
10% des cas ont des prestations inférieures à	114	103
10% des cas ont des prestations supérieures à	16235	3913
Part de ces 10% de cas par rapport au total des prestations	72%	72%

Total des prestations d´assurance (en CHF)	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Moyenne des prestations	10655	5265
Médiane des prestations	1291	972
10% des cas ont des prestations inférieures à	161	133
10% des cas ont des prestations supérieures à	30490	18589
Part de ces 10% de cas par rapport au total des prestations	70%	68%

Jours indemnisés	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Nombre de cas avec indemnité journalière par année	122	84
Part de cas avec indemnité journalière	66%	64%
Médiane des prestations	52	44
Moyenne des jours indemnisés (sans rentes)	34	28
Médiane des jours indemnisés (sans rentes)	7	5

Rentes	avec diagnostic	dont diagnostic principal
Nombre moyen de cas avec décès par année	0	0
Nombre moyen de cas avec IR par année	0	0
Part de cas avec IR	0.2%	0.0%
Degré d´invalidité moyen (tous les cas)	0.1%	0.0%
Degré d´invalidité moyen (cas avec IR)	28%	0%
Somme des degrés d´invalidité par année	11%	0%
Cas avec indemnités pour atteinte à l´intégrité	1%	0%

Extrapolation sur la base d´un échantillon de 58 cas reconnus LAA avec diagnostic(s) T25.2_
en 2016-2020, dont 34 avec ce(s) diagnostic(s) comme diagnostic principal
Pour les cas avec plusieurs diagnostics traumatiques, le diagnostic traumatique principal est celui dont les frais de traitement sont les plus élevés par rapport à la moyenne de tous les cas présentant ledit diagnostic.

T25.2_ brûlure du second degré de la cheville et du pied

Répartition des frais de traitement et des prestations d´assurance (2)

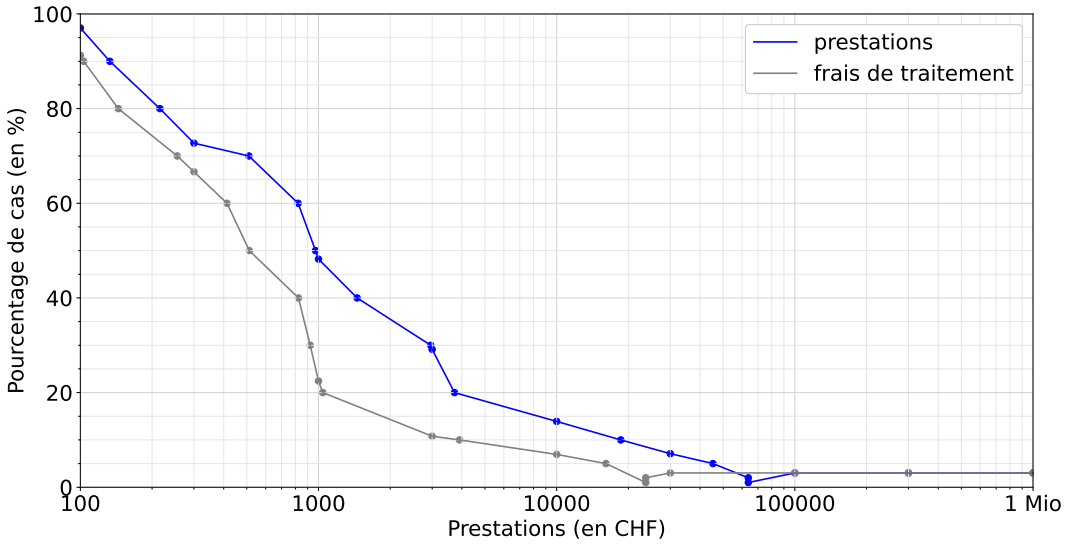

Jours indemnisés jusqu´à la reprise du travail ou la fixation d´une rente (2)

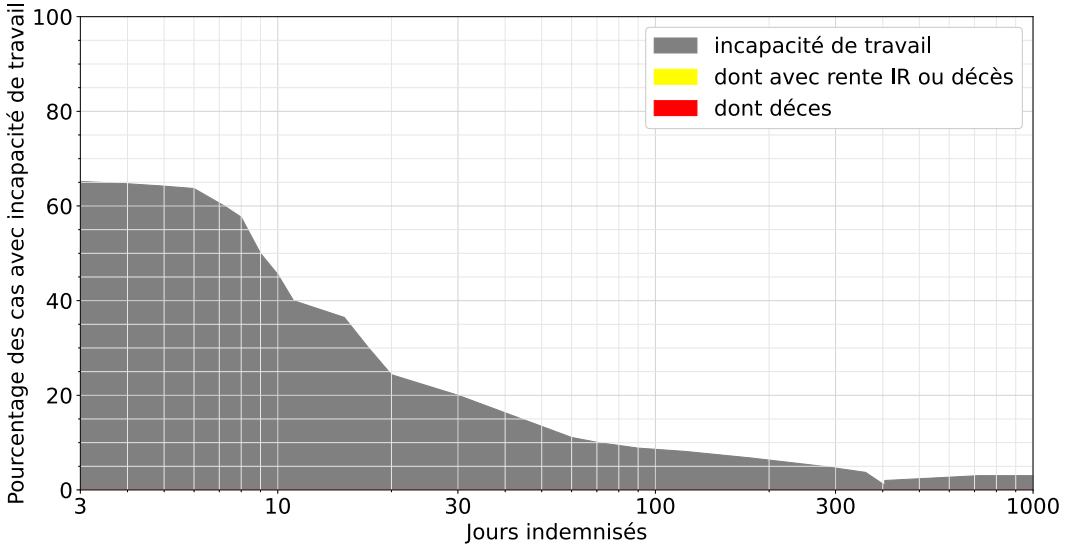

Exemple de lecture:
Après trois mois,9 % des accidentés ne sont pas encore aptes au travail.
Une rente a été allouée pour 0.0% des cas, dont 0.0% de rentes invalidité et 0.0% des cas de décès.